Envoyé en préfecture le 03/12/2025
Reçu en préfecture le 03/12/2025
Publié le
ID : 056-215600347-20251124-DM_2025_171-DE

DST
Référence : GMA//GLM/AC/MM 2025

COMMUNE DE CARNAC – MORBIHAN
DECISION DU MAIRE N°2025-171
Prise en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Marché public de travaux
Travaux de construction d'un skate-park
FL CONSTRUCTION
AVENANT n°2 – Modification des espaces paysagers

Montant initial : 298 787.70 € TTC + montant avenant 1 : 5 585.33 € TTC + montant avenant 2 : 6 022.80 € TTC = 310 395.83 € TTC

Le Maire de la Commune de CARNAC,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n°2020-23 du Conseil Municipal du 23 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a donné délégation au Maire de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Vu le budget communal,

Vu la délibération n°2023-48 du 31 mars 2023 relative à la création d'une Autorisation de programme / Crédits de Paiement et la délibération n°2024-066 du 23 mai 2024 validant le programme des travaux,

Vu la décision du Maire 2025-089 portant attribution du marché public de travaux de construction d'un skate-park à l'entreprise FL CONSTRUCTION,

Considérant l'intérêt de modifier l'aménagement de certains espaces paysagers aux abords de l'équipement afin d'en faciliter l'entretien ultérieur par les services techniques,

DECIDE

Article 1 : De modifier le marché initial d'un montant de 5 019,00 € HT, soit 6 022,80 € TTC, portant le montant total des travaux à 258 663,19 € HT, soit 310 395,83 € TTC.

	Tranche ferme		Tranche optionnelle		Montant total	
	HT	TTC	HT	TTC	HT	TTC
Marché initial	237 312,75 €	284 775,30 €	11 677 €	14 012,4 €	248 989,75 €	298 787,70 €
Avenant 1	-	-	4 654,44 €	5 585,33 €	4 654,44 €	5 585,33 €
Avenant 2	5 019,00 €	6 022,80 €	-	-	5 019,00 €	6 022,80 €
Nouveau montant du marché	242 331,75 €	290 798,10 €	16 331,44€	19 597,73 €	258 663,19 €	310 395,83 €

Article 2 : L'avenant sera signé par le Maire ou l'adjoint délégué,

Article 3 : En application de l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil Municipal. Une ampliation sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Lorient.

CARNAC, le 24 novembre 2025

Pour le Maire,
L'adjoint délégué,

Gérard MARCALBERT

MAIRIE DE CARNAC 56 (Morbihan)

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. Informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes – 3 Contour de la Motte – 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr